Image not found or type unknown

Plan de depart volontaire

Par **pierrepaul**, le **03/03/2017** à **21:07**

bonjour

Un salarié qui a accepté un plan de départ volontaire et qu'on lui a promis oralement une indemnité et ensuite après avoir signe a reçu un montant inférieur "l employeur déclare s être trompe dans le calcul lors de la première estimation"

quel recours a t il ?

dans l'accord amiable de rupture figurer vous avez droit a une indemnité conventionnelle de licenciement art 8.13 sans en indiqué le montant
réponse de l'employeur: le montant se calcule au dernier jour de présence !

Par **P.M.**, le **03/03/2017** à **21:27**

Bonjour,
Ce sujet fait double emploi avec celui-ci qu'il faudrait poursuivre et compléter au besoin...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés